
L'INFORMATIQUE ET LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA

Gérard Bouchard (SOREP), Université du Québec à Chicoutimi

*Nous soumettons ici un énoncé préliminaire de politique générale pouvant orienter désormais toutes les interventions de la Société historique du Canada pour tout ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine de la science historique. Cet énoncé a été présenté au Conseil d'administration de la Société, à sa réunion de novembre 1988 à Ottawa. Il vise toutes les formes d'utilisation de l'informatique, en rapport avec l'enseignement ou la recherche, et faisant appel à des micro-ordinateurs ou à des machines plus puissantes.

Il s'agit ici d'un texte préliminaire. Nous nous limitons à formuler les grandes lignes d'une éventuelle politique. Il est par ailleurs entendu que cet exercice devra être complété, dans une deuxième étape, par l'établissement d'un plan d'action.

La politique de la Société devrait viser quatre objectifs principaux: a) promouvoir les échanges entre les usagers, b) favoriser une meilleure assistance et un meilleur apprentissage à l'intention des usagers, c) assurer la qualité des données et la protection de la confidentialité, d) sauvegarder les banques existantes.

A) Il faudrait d'abord définir un ensemble de règles touchant le développement de fichiers informatiques et de programmes ou logiciels. Ces règles devraient couvrir les points suivants, en priorité:

1. L'uniformisation des structures, définitions de données, commandes (pour favoriser autant que possible la compatibilité des développements, les échanges entre usagers).
2. Les conditions d'une accessibilité maximale.
3. La qualité des données (normes, procédures de validation et de contrôle).
4. La protection de la confidentialité, de la vie privée; les règles d'éthique.
5. La sauvegarde des données.
6. La polyvalence des fichiers (viser autant que possible des formes d'utilisation à caractère appliqué aussi bien que fondamental).
7. La documentation technique.

B) En deuxième lieu, il serait souhaitable de mettre sur pied divers services aux usagers. Par exemple:

1. Diffuser, dans les deux langues officielles, de l'information à caractère technique concernant les logiciels et équipements disponibles, présentant un intérêt particulier pour les historiens. Ainsi, une chronique sur l'informatique pourrait être intégrée au Bulletin. Des responsables pourraient s'y succéder à chaque numéro.
2. Créer une banque de consultants aptes à dispenser - à titre gratuit ou non, en fonction de la nature et de l'ampleur du travail impliqué - une expertise auprès de collègues ou groupes de recherche.
3. Créer un répertoire des principaux fichiers informatiques existants dans notre domaine, assorti d'un mécanisme de mise à jour. Les Archives

AUTOMATION AND THE CANADIAN HISTORICAL ASSOCIATION

Gérard Bouchard (SOREP), Université du Québec à Chicoutimi*

We are submitting a preliminary proposal which could assist the Canadian Historical Association in developing guidelines for the use of computers and creation and maintenance of computer data. This proposal was presented to the CHA Council at its November meeting in Ottawa. It covers all aspects of computerization related to teaching and research that utilize computers ranging from micros to mainframes.

This is a preliminary proposal. We are limiting ourselves to formulating the general guidelines for an eventual policy. It goes without saying that this exercise will have to be followed-up with the establishment of an action plan.

The policy of the CHA should have four main objectives: a) to promote exchange of information between users, b) to facilitate improved access to the technology for first time users and better assistance to regular users, c) to ensure the integrity and confidentiality of computer data, d) to preserve existing databases.

A) First, we must establish a set of rules to cover the development of databases or software. These rules should cover all of the following points arranged in order of priority:

1. Standardize the structure of data, data definitions, codes (in order to facilitate exchange of data between users and as much compatibility as possible).
2. To ensure maximum accessibility to the data.
3. To ensure the quality of the data (standards, validation and control procedures).
4. Protection of confidentiality of personal information, to establish a code of ethics.
5. Preserve databases.
6. To protect the multiple uses of computer data.
7. To ensure that technical documentation is maintained.

B) Secondly, it would be preferable to establish various user services. For instance:

1. Publish, in both official languages, technical information concerning the availability of computer hardware and software of interest to historians. The Newsletter could report on new developments. Different people could submit articles for the Newsletter.
 2. Create a directory of consultants to provide expertise to colleagues and research groups (free or for a fee depending on the nature and complexity of the work involved).
 3. Create and maintain an index of existing databases.
-

nationales du Canada devraient être invitées à collaborer à ce projet, de manière à éviter tout doublement.

C) En troisième lieu, le Conseil devrait établir et faire adopter des dispositions de nature à assurer le développement et la survie des banques de données. Deux voies sont à explorer ici:

1. L'implication des universités: celles-ci devraient devenir officiellement propriétaires des grosses banques développées par leurs chercheurs et responsables de leur survie opérationnelle. En principe, on devrait reconnaître le caractère collectif des banques, comme infrastructures scientifiques financées par des fonds publics et mises au service de la communauté. Sous ce rapport, les banques de données informatisées de grande envergure ne peuvent être assimilées aux fichiers manuscrits personnels. Par ailleurs, et de toute évidence, il faudrait aussi s'assurer que les droits et privilèges des chercheurs, pionniers et maîtres d'oeuvre de ces infrastructures, ne sont pas lésés.

L'absence de règles ou de dispositions en cette matière a déjà créé des situations embarrassantes. On connaît aussi quelques exemples heureux de négociations qui ont donné des résultats très satisfaisants pour toutes les parties.

Pour ce qui est des banques de données de plus petites dimensions, le transfert du chercheur vers l'université devrait se faire sur une base volontaire. Toutefois, lorsque le chercheur en a terminé avec l'exploitation de son fichier, le transfert pourrait être obligatoire, sauf dans certaines situations exceptionnelles.

A cette fin, toutes les universités devraient mettre sur pied un service d'archives ordinolingues.

2. Une collaboration pourrait être instituée avec les Archives nationales du Canada en vue de favoriser la récupération et la sauvegarde de toute banque de données pouvant présenter un intérêt pour les historiens. Mais il est entendu qu'ici, l'initiative et la responsabilité principale de l'affaire appartiennent aux Archives.

D) Le Conseil, après étude et consultation, pourrait éventuellement aller plus loin et s'engager lui-même directement dans la construction d'une banque de données historiques qui deviendrait un instrument permanent au service de tous les chercheurs. Cette entreprise pourrait être analogue au Dictionnaire biographique du Canada ou à l'Atlas historique du Canada.

A court terme, il faudra mettre sur pied un groupe de travail, inventorier les principales initiatives en cours dans le domaine de l'informatique chez les historiens, étudier la situation des grandes banques de données, faire un sondage parmi les historiens pour prendre connaissance des besoins et des problèmes qui se posent, étudier les politiques existantes en matière d'informatique au sein d'organismes comme les Archives nationales, le Conseil de recherches en sciences humaines, la Fédération des sciences sociales.

* Ce texte a bénéficié d'utiles suggestions faites par José Igartua (Université du Québec à Montréal) et Marc Saint-Hilaire (Université du Québec à Chicoutimi).

The National Archives should be invited to cooperate in this project in order to minimize duplication of work.

C) Thirdly, the Council should establish and adopt a mechanism that would ensure the development and survival of databases. There are two possible ways to achieve this objective.

1. Participation of universities: the universities would be officially responsible for the larger databases created by their researchers including maintenance and preservation keeping in mind that these databases were developed collectively by members of the university community and financed by public funds. In support of this, major computer databases must not be regarded as the personal property of an individual. At the same time, we should ensure that the intellectual work of researchers involved in the development and refinement of databases is protected and not exploited.

In the past, the lack of established procedures has created embarrassing situations. Nevertheless, there have been instances where negotiations resulted in agreements of mutual benefit to the creators and users of computer data.

With regard to smaller databases, research data may be voluntarily transferred to the university as it is being created. But once the researcher has completed his/her project, and has no further use for the data, the data should be transferred to the university, barring exceptional cases. To achieve this, every university should create and maintain a data archives.

2. The CHA might wish to collaborate with the National Archives to safeguard the deposition and preservation of databases of interest to historians. It is understandable that the main responsibility for this should lie with the National Archives.

D) After study and consultation, the Council could eventually go further and get involved directly with the construction of historical databases to make them available to the researcher. This service could be similar to the Dictionary of Canadian Biography or the Historical Atlas of Canada.

In the short term, the Canadian Historical Association should establish a working group to list ongoing computer initiatives in the historical community, examine the status of large databases, consult historians to determine the needs and problems to be resolved, study existing policy in the computer field in organizations such as the National Archives, the Social Science and Humanities Research Council and the Social Science Federation of Canada.

* This text received useful suggestions from José Igartua (Université du Québec à Montréal) and Marc Saint-Hilaire (Université du Québec à Chicoutimi).